

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DE LA BU DE L'UCA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2024,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu les statuts de la BU de l'UCA, adoptés par délibération du Directoire du 7 juin 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'UCA n°2021-06-29-07 du 29 juin 2021 ;

PRESENTATION DU PROJET

Les statuts de la BU de l'UCA prévoient, concernant la composition de son conseil documentaire, la désignation de deux enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UCA par le conseil d'administration, sur proposition du Président.

Le Président propose de désigner Françoise PEYRARD et Valérie LEGUE, pour siéger au sein de ce conseil.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 :

De désigner Françoise PEYRARD et Valérie LEGUE afin de siéger au sein du conseil documentaire de la BU de l'UCA.

Article 2 :

D'abroger la délibération du Conseil d'administration de l'UCA n°2021-06-29-07 du 29 juin 2021.

Membres en exercice : 41

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

 

Le 7 octobre 2024